



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la marine marchande

Question écrite n° 43406

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation préoccupante des marins français de la flotte de commerce. Trois navires neufs, actuellement en construction pour le compte d'armateurs français, vont sortir au cours des prochains mois des chantiers Halla en Corée du Sud. A cette occasion, les marins français, qu'il a rencontrés récemment, souhaitent connaître les mesures spécifiques qui seront arrêtées afin de privilégier l'embauche de marins français lors de la mise en service de ces nouveaux navires, en contrepartie des aides accordées par l'Etat pour financer la construction de ces bâtiments. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour garantir l'emploi sur ces navires à un maximum d'hommes d'équipage français.

Texte de la réponse

Trois navires de transport de produits pétroliers commandés par un armateur français doivent effectivement être livrés au cours des prochains mois. Ces navires font l'objet d'une aide au financement des investissements des entreprises françaises d'armement au commerce. De ce fait, l'armateur s'engage à garder ces navires sous pavillon français pendant une durée de huit ans. En conséquence, ces navires embarquent des personnels français conformément à la loi du 28 février 1996.

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43406

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5136

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 690